

DÉLIBÉRATION

N° 20181108-09

Thiers Dore other Montagne L'INTERCO

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

6

Total votants:

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président Date de la convocation : 31 octobre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 8 novembre 2018 à 18h30, Salle des Fêtes de Viscomtat.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER Serge PERCHE à Jean-Pierre DUBOST Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC, Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT Thierry DEGLON à Benoit GENEIX Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s: Daniel LAFAY, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Jean-Louis GADOUX, Didier ROMEUF, Paul PERRIN, Carine BRODIN.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, Joëlle MYE, Emilien COUPERIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur: Bernard GARCIA, Vice-Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20181108-20181108_09-DE

Regu le 15/11/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu la délibération en date du 9 novembre 2017, créant un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet;

Vu la délibération en date du 31 janvier 2012, créant un poste d'animateur à temps complet ;

Vu la délibération en date du 1^{er} juin 2017, créant un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

Vu la délibération en date du 29 septembre 2017, portant modalités d'organisation de transfert des agents du Syndicat du Bois de l'Aumône (3 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique);

Vu la délibération créant un poste d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} août 2014;

Vu la délibération en date du 5 juin 2014, créant un poste d'adjoint d'animation à temps non complet.

Conformément à la mise à jour du tableau des emplois ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer 9 emplois pour le bon fonctionnement des services ; Vu l'avis favorable de la CAP en date du 11 octobre 2018.

Le rapporteur propose la création d'emplois et les suppressions assorties :

A compter du 1er décembre 2018 :

- La création d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants principal à temps non complet (21/35^{ème}),
- La création d'un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- La création de 3 emplois d'adjoint technique principaux de 1 ère classe à temps complet,
- La création de 2 emplois d'adjoint technique principaux de 2^{ème} classe,
- La création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}).

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve la création des emplois précités,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets concernés,
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS - 54 **TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 54** Abstention:

Conseillers présents : 48 Pour:54

Représentés: 6

Non-participation:

Contre:

Pour amplia certifiée conforme, Président,

> Tony 🏨RNARD, Maire de Châteldon



